

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le lundi 25 septembre 2017 à 9 h 30 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et François Leduc sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Sont absents messieurs les conseillers Daniel Pitre et Jean-François Poirier.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

**17-09-184 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**17-09-185 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 25 septembre 2017.

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossier rang du Trente
  - 3.1 Règlement hors cour – Autorisation de signature
  - 3.2 Travaux d'arpentage – Emprise municipale – Octroi du contrat
4. Pavage du rond-point Sainte-Marie – Octroi du contrat
5. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**17-09-186 DOSSIER RANG DU TRENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN RÈGLEMENT HORS COUR**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (ci-après appelée Municipalité) a réalisé à l'été et l'automne 2004 des travaux de rénovation et d'élargissement du rang du Trente;

**ATTENDU** que les terres agricoles des propriétaires suivants : *Ferme Jean-Pierre Vinet, 9106-6142 Québec inc., 2549-4527 Québec inc., Les Fermes B. Pitre & Fils inc. et Sylvain Dumouchel* (ci-après appelés Propriétaires) en sont adjacentes;

**ATTENDU** le litige en cours relativement à ce dossier, impliquant la Municipalité et les Propriétaires;

**ATTENDU** qu'une conférence de règlement à l'amiable s'est tenue le 16 juin 2017 devant l'Honorable juge Robert Mongeau;

**ATTENDU** qu'une condition de procédure de bornage fait partie du règlement à l'amiable proposé par les Propriétaires;

**ATTENDU** que cette condition de procédure de bornage s'est vue refusée par la Municipalité;

**ATTENDU** que les Propriétaires et la Municipalité conviennent, sans aucune admission ni reconnaissance préjudiciable, de procéder plutôt au remplacement cadastral des lots visés suivants (ci-après appelés Lots visés);

**Ferme B. Pitre**

5126260  
5125543  
5126258  
5125541  
5126255  
5125568  
5125570  
5126254

**Ferme Jean-Pierre Vinet inc.**

5125589  
5125586  
5126657  
5125578  
5126252  
5125569  
5125536  
5126257  
5126658

**Sylvain Dumouchel**

5125575

**2549-4527 Québec inc.**

5126251  
5125579

**9106-6142 Québec Inc.**

5125493  
5125588  
5125534  
5125587

**ATTENDU** l'engagement de la Municipalité de procéder à la modification de son emprise jusqu'au haut du talus des fossés des Lots visés (ci-après appelée Modification d'emprise);

**ATTENDU** que les Propriétaires acceptent que le remplacement cadastral des Lots visés soit effectué de façon concomitante;

**ATTENDU** que les Propriétaires acceptent de céder à la Municipalité les lots pouvant résulter dudit remplacement cadastral pour la superficie équivalente à la Modification d'emprise, pour la somme de 1 \$;

**ATTENDU** que la Municipalité accepte de céder aux Propriétaires les superficies excédentaires de terrains, pour la somme de 1 \$;

**ATTENDU** que les Lots visés sont situés en zone agricole;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 41 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation auprès de la CPTAQ n'est pas requise;

**ATTENDU** que la Municipalité sera propriétaire des fossés à la suite de la Modification d'emprise;

**ATTENDU** les prescriptions de l'article 979 du *Code civil du Québec*;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à réaliser les remplacements cadastraux requis par la Modification d'emprise avant le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**ATTENDU** que tous les frais reliés à ces remplacements cadastraux, soit ceux de la firme d'arpenteurs-géomètres et du notaire (cessions, mainlevées, etc.), seront entièrement assumés par la Municipalité;

**ATTENDU** que la firme d'arpenteurs-géomètres retenue par la Municipalité pour la réalisation de ces travaux d'arpentage déterminera le haut du talus, et que les Propriétaires s'engagent à accepter sans possibilité de contestation les conclusions de cette firme d'arpenteurs-géomètres;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à revoir l'évaluation municipale des Lots visés suite à l'officialisation des remplacements cadastraux ainsi qu'à ajuster en conséquence les comptes de taxes des Propriétaires;

**ATTENDU** que les parties acceptent de se donner quittance complète et mutuelle relativement au dossier judiciaire 760-17-001912-081 suite à une entente confidentielle intervenue le 16 juin 2017, ainsi qu'à l'établissement de l'entreprise du Rang-du-Trente selon les termes de l'entente ci-haut décrite;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le règlement hors cour portant sur le dossier Rang du Trente selon les dispositions précédemment identifiées, ainsi que tout autre document y étant relié, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**17-09-187 DOSSIER RANG DU TRENTE / TRAVAUX D'ARPENTAGE – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 17-09-186 autorisant la signature d'un règlement hors cour, lequel implique la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et les propriétaires suivants : *Ferme Jean-Pierre Vinet, 9106-6142 Québec inc., 2549-4527 Québec inc., Les Fermes B. Pitre & Fils inc. et Sylvain Dumouchel;*

**ATTENDU** la nécessité de procéder à des travaux d'arpentage afin d'identifier essentiellement le haut de talus des lots concernés et conformément au règlement hors cour;

**ATTENDU** l'offre de service déposée par la firme d'arpenteurs-géomètres Faucher Coulombe pour la réalisation d'un relevé, d'une mise en plan ainsi que d'opérations cadastrales;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'octroyer le contrat de travaux d'arpentage nécessaires à la délimitation de l'emprise municipale sur le rang du Trente à la firme d'arpenteurs-géomètres Faucher Coulombe, selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tout document en lien avec ce contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**17-09-188 PAVAGE DU ROND-POINT SAINTE-MARIE – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** la nécessité de paver le rond-point Sainte-Marie, suite à la reconfiguration de celui-ci;

**ATTENDU** que trois entrepreneurs ont été approchés afin de déposer une offre de service;

**ATTENDU** que seulement deux des trois entrepreneurs ont déposé une offre;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est la compagnie Sintra inc., avec une offre affichant un montant de 26 532 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

D'octroyer le contrat de pavage du rond-point Sainte-Marie à la compagnie Sintra inc., selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le Fonds réservé – Entretien des routes.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**17-09-189 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 10 h 30.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière